



Assistante sociale du personnel : à votre disposition

Dans le cadre du développement de l'action sociale et de l'amélioration de la **qualité de vie au travail**, votre collectivité met à disposition depuis plusieurs mois, les services d'une assistante sociale rattachée à l'équipe pluridisciplinaire du pôle Santé du cdg69.

Pourquoi ?

Pour vos interrogations d'ordre **professionnel** pour vous accompagner dans votre vie professionnelle par l'écoute, l'information, et ce lors de la prise de votre fonction, d'un congé de toute nature, la survenue d'un problème de santé ou d'un handicap, lors d'un projet de reconversion, reclassement, départ retraite.

Pour vos interrogations d'ordre **personnel** pour vous accompagner dans les problématiques personnelles de la vie (santé, famille, budget, logement, information sur vos droits) afin de favoriser l'équilibre entre votre vie privée et votre vie professionnelle.

Pour qui ?

Agents de la collectivité, titulaire ou contractuel, en activité ou en arrêt de travail.

Comment ?

En contactant le cdg69 au 04 72 38 30 86.

Les permanences ont lieu au moins une fois par mois dans votre collectivité.
Les dates vous sont communiquées par votre service des ressources humaines.

Qui sera informé ?

L'assistante sociale est soumise au secret professionnel et elle vous garantit la confidentialité de votre démarche et le contenu de vos rendez-vous.